

III
49.980
12
A



NÉCROLOGE DINANTAIS



AOÛT 1914

NÉCROLOGE DINANTAIS.

AOÛT 1914

Dans son huitième rapport sur les “ *Atrocités allemandes en Belgique* „, la Commission d'enquête belge, après avoir parlé de Tamines, consacre quelques pages, quatre à peine, au sac de Dinant. Vient ensuite *une liste de 598 fusillés de Dinant et faubourgs établie sous le contrôle allemand.*

Tout d'abord cette liste est incomplète et manque de précision; quant au récit lui-même des événements de Dinant il est par trop succinct et ne met pas assez en relief la sauvage barbarie avec laquelle les troupes allemandes ont exécuté leur œuvre de destruction et de mort, mettant tout à feu et à sang.

Mais ce que le rapport ne dit pas et ce qu'il importe surtout de faire connaître, c'est la **préméditation** du sac de Dinant, qui renverse par conséquent

l'histoire des *francs tireurs* que les Allemands ont inventée de toute pièce pour pallier leur crime. Un autre détail non moins important qu'il faut livrer au public, c'est la **responsabilité des chefs**, car tous les incendies et les massacres de Dinant, loin d'avoir été exécutés par une soldatesque ivre et indisciplinée, ont été accomplis par ordre d'officiers supérieurs et parfois, lorsque des soldats s'y refusaient, par les officiers supérieurs eux-mêmes.

C'est pour combler cette lacune qu'il a paru bon et opportun de publier ces quelques pages d'introduction à la *liste officielle*, **mais encore incomplète**, *des civils fusillés à Dinant par ordre de l'autorité militaire allemande les 24 et 25 août 1914.*

A dessein le style de ces pages est sobre; nous n'avons pas à faire ici œuvre littéraire, nous n'avons qu'à exposer simplement les faits. Dans le *manifeste aux nations civilisées*, les 93 savants allemands disent qu' " il n'est pas vrai qu'un seul bourgeois belge ait été atteint dans sa vie et dans sa propriété par les soldats allemands sans que la plus amère et légitime défense ne les y ait forcés : car encore et toujours encore, en dépit de tous les avertissements, la population embusquée a tiré sur eux. ", A ces protestations doctorales nous opposons des constatations et les faits sont plus forts que toutes les affirmations. **Et il n'est pas un fait cité par nous, dont nous ne puissions fournir la preuve.**

On ne trouvera dans ces pages qu'un aperçu général de l'histoire de Dinant pendant ces journées atroces du mois d'août 1914, les détails y feront volontairement défaut; non pas qu'ils nous soient inconnus, mais le moment n'est pas encore venu de les publier. Un jour la lumière sera faite sur ces

atrocités sans nom et sans nombre commises par ce peuple barbare qui voulait gagner à sa culture le monde civilisé !

Le 15 août, vers 6 h. 1/2 du matin, la voix du canon se fit entendre pour la première fois à Dinant. A la faveur de la nuit les Allemands s'étaient approchés des hauteurs de la ville sur la rive droite de la Meuse et dès le matin accueillait par un feu meurtrier la compagnie du 33^e de ligne français qui venait prendre position sur la rive opposée. L'offensive allemande, à laquelle les Français ne répondirent que faiblement, se ralentit vers midi. Quelques uhlands étaient descendus en ville et le drapeau des pirates avait été arboré sur la citadelle.

Vers 2 heures de l'après-midi le combat reprit avec plus de violence et cette fois le feu de l'artillerie française, beaucoup plus nourri, décima les rangs allemands et sema la mort parmi eux. A 6 h. 1/2 du soir le canon cessa de gronder et aussitôt après, à l'appel du clairon sonnait la charge, on vit, admirable d'audace et superbe de vaillance, une compagnie française monter à l'assaut de la citadelle. Les derniers envahisseurs furent tués ou faits prisonniers et on s'empessa d'arracher la loque tricolore allemande déjà déchirée par les balles.

A part quelques maisons détruites par les obus allemands, la ville eût peu à souffrir ce jour-là. Le seul fait à charge de l'ennemi en cette première journée est la mort d'un dinantais, M. Léon Moussoux qui, porteur d'un brassard de la Croix-Rouge à laquelle il appartenait, fut tué par une balle allemande au moment où il ramassait un de leurs blessés.

Dans ce premier combat l'artillerie française se montra supérieure à l'artillerie ennemie et nos alliés ne perdirent que 250 hommes environ, tandis que les pertes de l'armée allemande furent beaucoup plus considérables.

Les 16, 17 et 18 août se passèrent sans incident. Le 19 deux taubes survolèrent la Meuse et furent accueillis à Dinant par une vive fusillade; l'un d'eux put continuer son chemin, tandis que l'autre fut obligé d'atterrir au milieu des lignes françaises à Sommière.

A part quelques coups de canon tirés par l'artillerie française sur un régiment allemand qu'on avait repéré bivouaquant, la journée du 20 fut calme.

Le vendredi 21 août dans l'après-midi, un ulhan venant du Rocher-Bayard remonta la rue Saint-Jacques et par conséquent dut traverser toute la rue Grande et la rue Adolphe Saxe, les deux plus grandes artères de Dinant. N'ayant rencontré aucun soldat français sur son passage, il ne fut nullement inquiété. L'occasion pourtant était belle pour les civils d'abattre un ennemi isolé, ils ne le firent pas. Il faut donc croire que leurs instincts de francs-tireurs n'étaient pas aussi vivaces que nos ennemis veulent bien l'affirmer gratuitement.

Le même jour, entre 9 et 10 heures du soir, des soldats allemands descendus par la route de Ciney pénétrèrent dans la ville de Dinant par la rue Saint-Jacques et là se mirent à tirer par les fenêtres et les soupiraux et à jeter des bombes incendiaires dans presque toutes les maisons. Toute la rue St-Jacques, une partie de la rue Petite et quelques maisons de la rue Adolphe Saxe furent ainsi détruites ou saccagées. Plusieurs personnes furent tuées, entr'autres un certain Sovet de l'auberge de l'*Etoile*, qui fut frappé de sept coups de baïonnette; beaucoup d'autres furent blessés. Les soldats allemands entrèrent ensuite dans

les cafés où ils s'enivrèrent; puis, tout fiers de leurs nobles exploits, ils se retirèrent du côté de Ciney.

Ce qui ne justifie pas, mais ce qui semble expliquer cette conduite inqualifiable, c'est le fait que la semaine précédente quelques uhlans envoyés en éclaireurs avaient été tués, blessés ou faits prisonniers dans cette même rue Saint-Jacques par des soldats belges ou français.

Le lendemain, samedi 22 août, une partie de la population affolée et terrorisée s'enfuit dans les campagnes voisines, tandis que d'autres passaient sur la rive gauche de la Meuse.

En cette même journée, vers 3 heures de l'après-midi, une formidable détonation retentit. C'était le génie français qui avait fait sauter à la dynamite les maisons surplombant la rue du Rateau qui masquaient aux postes français de Saint-Médard la descente de la rue St-Jacques. Un peu plus tard, vers 5 heures, le génie fit aussi sauter le pont de Bouvignes. Les autres ponts de la Meuse situés entre Namur et Givet venaient de subir le même sort. Au moment même on ne comprit pas l'urgence de cette mesure, car l'artillerie française supérieure et admirablement placée semblait devoir rendre infructueuse toute tentative ennemie de franchir le fleuve. Mais lorsqu'on apprit plus tard qu'en ce moment même les Anglais à Mons et les Français sur la Sambre avaient dû céder devant la supériorité numérique des Allemands, et que Namur était sur le point de tomber, on comprit que l'artillerie française, en restant sur place, risquait d'être prise dans le dos et sur les flancs et n'avait plus comme mission que de retarder le passage de la Meuse par les Allemands et qu'à se ménager une retraite favorable.

Le dimanche 23 août, à 6 heures du matin, le canon commença à se faire entendre, suivi bientôt d'une fusillade très nourrie. Pendant toute la matinée ce fut un vacarme d'enfer; aux roulements sourds du canon, se mêlaient le sifflement des balles et le bruit énervant des mitrailleuses. Vers 1 heure de l'après-midi, après une légère accalmie, le combat reprit plus violent encore : on put compter jusque trente-deux coups de canon à la minute et encore deux, trois, peut-être quatre coups et plus étaient tirés en même temps. Environ vers 2 heures le tir des batteries françaises diminua sensiblement, pour se taire complètement vers 3 heures. C'est alors que le bombardement systématique commença pour ne cesser que vers 7 heures du soir.

Pendant ce temps, que se passait-il sur la rive droite de la Meuse ?

Tandis que le duel d'artillerie s'engageait vers 6 heures du matin, les fantassins allemands descendaient dans les Fonds de Leffe et commençaient là leur œuvre de destruction et de mort. Une des premières victimes fut un malheureux père à qui un officier envoya une balle de revolver à bout portant; le pauvre homme n'étant pas mort sur le coup, l'officier l'acheva en le frappant de cinq coups de sabre. Chez Ravez, les Allemands fusillèrent un groupe de quinze personnes environ, parmi lesquelles se trouvait la famille Nepper, composée de six membres.

Au fur et à mesure qu'ils avançaient, ils brûlaient et ils tuaient, et ils arrivèrent ainsi jusqu'à Leffe, faubourg de Dinant. Ils envahirent toutes les maisons et en chassèrent les habitants qu'ils conduisirent pour la plupart à l'abbaye des Prémontrés. Parfois ils fusillaient sur place; c'est ainsi que M. Victor Poncelet

fut tué sous les yeux de sa femme et de ses 7 enfants; la pauvre veuve fut conduite en prison et, quand trois jours après, elle rentra dans sa maison, elle y trouva le cadavre de son mari qu'elle dut ensevelir elle-même. Charles Naus, chef-mécanicien de la manufacture de tissus de Leffe, fut fusillé devant sa femme et l'on retrouva son cadavre coupé en deux.

Vers 10 heures du matin, un officier se présenta dans la cour de l'abbaye en sommant tous les hommes de le suivre, leur promettant au reste qu'aucun mal ne leur serait fait. Il les fit tous fusiller au nombre d'une cinquantaine sur la place de l'abbaye !

Vers midi, un autre officier se présenta au couvent et exigea une somme de 60,000 francs, au prix de laquelle le monastère serait épargné. Cet argent n'étant pas en la possession des Prémontrés et des réfugiés, l'officier se contenta de 15,000 francs qu'on parvint à recueillir à grand'peine.

Pendant toute la journée, les soldats recherchèrent les hommes dans le faubourg de Leffe, et à mesure qu'on en trouvait, on les conduisait sur la place de l'abbaye où ils étaient aussitôt fusillés. On a retrouvé dans le jardin de la maison Piette, sise en face de l'abbaye, 149 cadavres de civils; dans la cour du couvent des Sœurs de la Doctrine. 22.

Le soir, vers 5 heures, les soldats allemands se présentèrent à la manufacture de tissus de Leffe, où le directeur, M. Remy Himmer, consul de la République Argentine, s'était réfugié avec un grand nombre de ses ouvriers accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. M. Himmer offrit toute sa fortune aux Allemands pour avoir la vie sauve ainsi que celle de ses ouvriers. L'officier lui répondit : *“ Nous ne voulons pas de l'argent, nous voulons du sang „*.

Ces paroles textuelles, déposées par les témoins, ont été consignées dans l'enquête faite par les Allemands eux-mêmes au sujet de la mort de M. Himmer. Tout ce monde fut alors conduit à l'abbaye des Prémontrés, où l'on sépara les hommes et les femmes. Celles-ci furent enfermées dans le couvent, tandis qu'on fusillait leurs maris et leurs fils. Il y eut ainsi 144 ouvriers de l'usine de Leffe tués !

Pendant toute la journée de lundi les Allemands ont lancé des chiens policiers à la poursuite des hommes qui se cachaient dans les bois et plusieurs civils furent encore fusillés ce jour-là.

Les régiments allemands qui se distinguèrent à Leffe par leur cruauté furent le 106^e et le 178^e, ainsi que les chasseurs saxons.

Au reste, les chiffres ici sont plus éloquents que tout le reste. Dans la petite commune de Leffe, on compte *jusqu'à présent* **229** civils fusillés, dont **2** religieux, prêtres de l'Ordre des Prémontrés. **158** veuves y pleurent éperdues la mort de leur mari !

La ville de Dinant elle-même ne fut pas davantage épargnée. Dès le matin du 23, la soldatesque allemande, se répandant par toute la ville, incendiait systématiquement toutes les maisons et emprisonnait les habitants dans d'immondes réduits. Ceux qui voulaient fuir étaient impitoyablement fusillés sur place. Vers 2 heures de l'après-midi, les civils, qui avaient été enfermés de droite et de gauche, furent conduits en partie à la prison, en partie sur la place Albau. Là, les soldats séparèrent les hommes et groupèrent à part les femmes et les enfants. Les hommes et les jeunes gens furent massés en un groupe compact contre le

mur du jardin de M. Schoffen, procureur du roi, et là, **sans enquête préalable et sans jugement aucun**, ils furent tous fusillés sur le commandement d'un capitaine. Ceux qui ne furent pas tués sur le coup et qui n'eurent pas l'heureuse inspiration de rester immobiles, furent achevés par un officier qui, cyniquement, d'un coup de revolver, tuait ceux qui bougeaient encore. **84** cadavres environ furent ensevelis dans le jardin de M. Schoffen. Parmi eux se trouvaient ceux du banquier Xavier Wasseige et de ses deux fils aînés Pierre et Jacques, âgés respectivement de 19 et 20 ans.

A peine l'autre groupe était-il entré dans la prison qu'on tira sur lui et plusieurs personnes furent tuées, d'autres blessées. Ils n'étaient que depuis peu dans la prison, lorsqu'on prit à part les hommes et on les plaça devant une mitrailleuse qui fut aussitôt mise en action. Par bonheur, celle-ci ne fonctionna qu'imparfaitement et le nombre des victimes fut relativement restreint. Dans cette même prison, un bébé de quelques semaines fut étranglé dans les bras de sa mère par un soldat allemand, sous prétexte qu'il criait trop fort, l'histoire des francs-tireurs étant dans ce cas par trop invraisemblable !

Un autre groupe encore composé **uniquement de femmes et de tout jeunes enfants** se réfugiait sur la montagne du côté de Montfat, lorsqu'un officier donna ordre à ses soldats de tirer sur eux : quatre femmes furent tuées et quatre autres blessées, dont l'une expira la nuit.

Dans leur raffinement de cruauté, après avoir répandu tout ce sang, les Allemands prirent plaisir à promener par la ville en feu les femmes et les enfants qui avaient échappé au massacre. Le clocher de la collégiale tout en feu s'effondrait, entraînant dans sa chute les énormes cloches. L'hôtel des

postes et l'hôtel de ville étaient également devenus la proie des flammes. Les principales rues de Dinant ne formaient plus qu'un brasier ardent où l'on se frayait difficilement un passage. Ici encore, laissons parler les chiffres : **sur 1650 maisons, 1300 environ furent détruites.**

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette guerre, que l'Allemagne a faite à la Belgique, c'est son caractère. Le ministre français, M. Viviani, l'a défini dans sa déclaration devant les Chambres, en parlant du *système de meurtre, d'incendie et de pillage collectif que l'Allemagne appelle la guerre.*

A Neffe, autre faubourg de Dinant, situé sur la rive gauche, en face du Rocher-Bayard, vers 5 heures du soir, une cinquantaine de personnes s'étaient réfugiées sous un petit aqueduc du chemin de fer. Elles n'y étaient pas de 5 minutes qu'elles furent aperçues par l'ennemi et une dizaine de soldats du 101^e de ligne vinrent à l'entrée de ce petit tunnel tirer des coups de fusil à bout portant et lancer des bombes incendiaires. Parmi les cadavres on retrouva celui d'une pauvre femme qui tenait entre ses bras les corps inanimés de ses trois petits enfants, dont l'aîné avait 4 ans ! Par ordre de l'autorité allemande, on brûla les cadavres qui se trouvaient sous cet aqueduc, ensuite on le mura.

Un peu plus loin, la barbare soldatesque pénétra dans une maison dont on avait enfoncé la porte à coups de crosse. Six Allemands se précipitèrent dans la cour où se trouvaient réunies un certain nombre de personnes, et, avant que l'on ait pu prononcer une parole, les coups de feu partirent semant la mort : 6 personnes tombèrent, dont 5 tuées sur le coup. D'autres habitants de Neffe furent conduits sur la rive droite, près du Rocher-Bayard. Arrivés là, on les

exposa aux balles françaises et un officier leur dit que si les Français tiraient encore, ils seraient tous fusillés. A ce premier groupe vint s'en joindre un second, il y avait là environ 50 personnes; **parmi elles, des vieillards de 71, 74, 75, 76 et 77 ans, une pauvre femme de 88 ans, des jeunes filles, des enfants de 9, 7, 6, 5, 2 ans et moins encore, il y avait un bébé de 3 semaines.** Mais tous ceux-là étaient accusés d'être des francs-tireurs, (il faut croire que les enfants sont précoces en Allemagne!), et tous, après avoir été rangés contre le mur et avoir reçu l'ordre de s'agenouiller, furent impitoyablement fusillés sur le commandement d'un officier.

A Neffe, 6 familles ont complètement disparu : père, mère et tous les enfants.

Les survivants de Neffe durent rester jour et nuit au bord de l'eau, sans aucun abri, depuis le dimanche soir jusqu'au jeudi matin 27 août. Ils n'avaient d'autre nourriture que celle que les soldats qui passaient, voulaient bien leur jeter. Les blessés eux-mêmes ne reçurent aucun soin avant le jeudi, et plusieurs d'entre eux succombèrent.

Nous pourrions citer bien d'autres faits encore, dont les détails dépassent en raffinement barbare tout ce que l'imagination peut concevoir, mais le moment n'est pas encore venu de le mettre au grand jour.

Contentons-nous de donner encore quelques chiffres. Nous publions ci-après une liste des 606 civils fusillés à Dinant, dont on a pu identifier les corps, mais il est à remarquer que plus de **700 cadavres** ont été exhumés jusqu'à présent. Et le nombre des tués est plus considérable encore, si l'on y ajoute ceux qui moururent dans les hôpitaux ou ailleurs à la suite de leurs blessures.

A Dinant et dans les environs (car les massacres n'ont pas été localisés à la ville) on a fusillé **47 personnes âgées de plus de 70 ans et 373 pères de famille!** Il est difficile d'établir au juste le nombre de prisonniers conduits en Allemagne ou ailleurs pour un temps plus ou moins long, mais il dépasse certainement le chiffre de **700**. A titre de renseignement, nous rappellerons que Dinant avait avant la guerre une population de 7462 habitants.

Nous nous sommes bornés à raconter dans les grandes lignes la conduite de l'armée allemande à Dinant, dans les néfastes journées du mois d'août 1914. Il serait intéressant de confronter cette conduite avec l'opinion des chefs de l'armée allemande sur les atrocités... balkaniques. Au cours de la guerre des Balkans, un organe important de la presse allemande, la "*Deutsche Revue* „ eut l'idée de demander aux chefs de l'armée allemande leur opinion sur les excès commis par les Bulgares à l'égard des populations civiles tant serbes que grecques. Voici quelques extraits de l'exposé du général Litxmann : " Celui-là est chevaleresque, dit il, qui juge incompatible avec son honneur de s'en prendre aux personnes sans défense.... La guerre entre les peuples civilisés ne doit pas être menée à la façon des tigres. Un peuple qui guerroye par des moyens aussi abominables (il s'agit toujours des atrocités bulgares) *fournit par là même la preuve de son manque de culture*„. Le général Bernhardt dit à son tour : " Le massacre des populations sans défense, le pillage et l'incendie dans les pays envahis, les ignominies commises sur des blessés, tout cela marque ces peuples (il s'agit toujours des atrocités balkaniques) au fer rouge pour l'éternité... Ces peuples, ajoute-t-il, ont prouvé par là *qu'ils ne peuvent pas être comptés*

avant longtemps parmi les nations civilisées„. Pouvait-on mieux dire et... **mieux se juger**? Au reste, il n'était, en tenant ce langage, que l'écho fidèle de Goethe qui s'adressant à Eckermann lui écrivait : “ Nous autres Allemands, nous sommes d'hier; c'est vrai que depuis un siècle, nous avons solidement cultivé notre esprit, mais il se peut bien qu'il se passe encore quelques siècles avant que nos compatriotes se pénétrant assez d'esprit et de culture supérieure pour que l'on puisse dire d'eux qu'il y a très longtemps qu'ils ont été des barbares „.

Et quelles raisons donne-t-on pour justifier ces atrocités sans nom que nous venons à peine d'effleurer? Une seule, la voici formulée par les 93 savants allemands signataires du manifeste envoyé aux nations civilisées : “ En dépit de tous les avertissements, la population embusquée a tiré sur les soldats allemands, a mutilé les blessés, a massacré des médecins pendant l'exercice de leur œuvre de samaritains. On ne peut pas mentir plus bassement que lorsqu'on cache les crimes de ces assassins (*Meuchelmorder*) pour pouvoir imputer la juste punition qu'ils ont subie comme crime aux Allemands „.

Voilà l'histoire des francs-tireurs inventée tout d'une pièce et destinée dans la pensée allemande à laver tous les crimes de ce peuple parjure aux traités qu'il appelle *des chiffons de papier*, de ce peuple qui, déclarant que *la force prime le droit* et que *la nécessité ne connaît pas de loi*, viole la neutralité belge *parce qu'il est avantageux pour l'armée allemande de passer en Belgique*, tout en reconnaissant que *cet acte est contraire au droit des gens*, et que l'Allemagne *commet une injustice* !

Comme l'a si bien dit M. Paul Seippel dans sa réponse au manifeste alle-

mand, publiée dans le *Journal de Genève* : “ Depuis le dernier des portefaix jusqu'au premier des princes de la science, tous les Allemands font bloc et admettent sans discussion aucune *la vérité allemande officielle et contrôlée* „. Il en a été ainsi de l'histoire des francs-tireurs en Belgique.

Le “ *Hass in suggestion* „ a été si fort, qu'il y a des soldats allemands qui, de bonne foi et très sincèrement, racontent l'histoire des francs-tireurs en témoins oculaires... qu'ils ne sont pas! Ainsi ces menteurs de profession qui en arrivent à croire leurs propres mensonges. D'autres plus naïfs éclairent l'opinion publique : tel ce simplot de la landsturm qui, montrant à une personnalité de Dinant son carnet où se trouvait racontée l'histoire des francs-tireurs, demanda si les choses s'étaient réellement passées ainsi. Sur une réponse négative, il avoua ingénûment “ qu'on lui avait *dicté* ce récit dès avant son départ d'Allemagne „!

Dès le début de l'invasion de la Belgique par les armées allemandes, le Ministre de l'Intérieur fit afficher dans toutes les communes une recommandation adressée aux civils leur enjoignant de ne pas combattre et de ne poser aucun acte d'hostilité. Un autre communiqué suivit bientôt ce premier.

Quant à ce qui concerne la ville de Dinant, une vingtaine d'ordonnances et d'avis ont été affichés depuis le commencement de la guerre jusqu'à la date néfaste du 23 août, notamment :

1° Un ordre de remettre à l'hôtel de ville toutes les armes et munitions. Cet ordre fut écouté, et plus de trois cents armes et des munitions en grande quantité furent déposées dans une place qui devint la proie des flammes, le 23 août.

2° Une affiche faisant connaître les lois de la guerre et une autre recommandant le calme.

3° Un arrêté interdisant toute manifestation hostile ou amie à l'égard de n'importe quel belligérant, etc., etc.

Le cas de Dinant n'est pas isolé, et on peut affirmer que toutes les communes belges ont agi de même. Néanmoins, l'autorité allemande, dans le rapport envoyé aux puissances neutres, affirme que toute une organisation de francs-tireurs était établie en Belgique lors du passage des troupes allemandes, et à l'appui de cette affirmation, elle donne le témoignage d'un curé du Luxembourg. Une contre-enquête a établi l'inexactitude de cette assertion, le curé en question ayant déposé n'avoir jamais fait une pareille déclaration aux autorités allemandes ou à n'importe qui que ce soit.

On ne doit pas s'étonner de pareils procédés de la part des Allemands, quand on sait que le gouverneur général de Belgique, baron von Bissing, ne recule pas devant des faux. Sa lettre au sujet de la pastorale du Cardinal Mercier est un spécimen du genre. Mais passons...

Au reste, nous aurions tort de vouloir justifier la population belge et dinantaise en particulier. Ce n'est pas à nous, en effet, à démontrer l'innocence des civils fusillés, mais c'est à l'autorité militaire allemande à prouver leur culpabilité, puisque c'est elle qui les a accusés et condamnés... je ne dis pas *jugés*, car il est à remarquer qu'**aucun des civils fusillés à Dinant n'a été préalablement entendu.**

On n'a procédé à **aucune espèce d'enquête**, sous n'importe quelle forme **avant l'exécution.** Or, jusqu'à présent on n'a pu apporter la moindre preuve

péremptoire de la culpabilité des civils fusillés à Dinant. Les nonante-trois savants allemands, organe de la haute culture germanique, ont beau clamer aux nations civilisées : “ *Il n'est pas vrai que... il n'est pas prouvé que... croyez-nous!* „ les nations civilisées ne s'y sont pas laissées prendre. “ Où sont donc les preuves, demandent-elles? Il ne suffit pas de les affirmer, il faut les fournir, si vous les avez, de grâce, donnez-les nous, nous n'attendons que cela pour nous ranger à votre avis. La moindre petite preuve ferait bien mieux notre affaire que la signature d'un immortel „.

Et en supposant même — ce qui, je le répète, n'est nullement prouvé — que l'un ou l'autre civil ait tiré sur les troupes allemandes, cet acte, en tous les cas isolé, ne justifie pas les massacres et les incendies dont la pauvre ville de Dinant et ses malheureux habitants ont été les innocentes victimes. En effet, d'après les conventions internationales de 1899 et de 1907, signées et ratifiées par l'Allemagne, “ aucune peine collective, pécuniaire ou non, ne peut être édictée contre les populations à raison de faits individuels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables „.

Ce qui du reste renverse complètement l'histoire des francs-tireurs, c'est la **préméditation des atrocités commises**. Plus de huit jours avant le sac de Dinant, les Allemands avaient annoncé dans le Luxembourg la destruction de la ville et le massacre de ses habitants. Et le jeudi 20 août, à Ciney, ils ont déclaré que Dinant serait rasée et ses habitants tués en grand nombre.

Un officier supérieur a laissé dans la maison qui l'hébergeait une carte de la Belgique où les villes et villages destinés à être le théâtre de leurs atrocités étaient marqués d'un signe caractéristique noir ou rouge.

Quoi d'étonnant à tout cela, il fallait s'y attendre, puisque dans les " *Lois de la guerre d'après le grand état-major allemand* „ (*Kriegsbrauch im Landkriege 1902*) il est dit textuellement : « **La guerre donne carrière à toutes les formes de la violence et permet aux pires excès de s'épanouir librement et presque sans contrainte** ». L'officier, est-il dit un peu plus loin, " se défendra contre les idées humanitaires exagérées et se rendra compte que la guerre comporte forcément une certaine rigueur, et, bien plus, que **la seule véritable humanité réside souvent dans l'emploi dépourvu de ménagement de ces sévérités** ». On sait si ces principes ont été scrupuleusement appliqués !

On nous permettra de faire remarquer que nous n'avons pas simplement affirmé comme les " *Herren Professoren* „, mais nous avons prouvé en alléguant des faits, et nous déclarons sur l'honneur être à même de fournir tous les documents nécessaires pour établir l'authenticité de chacune de nos allégations; mais on comprendra facilement que le moment n'est pas encore venu de faire voir le jour à ces espèces rares qui s'accommodent difficilement de l'atmosphère actuelle et qui demandent un souffle de paix et surtout de liberté pour s'épanouir au grand jour.

Il est donc évident pour tout esprit impartial que l'incrimination faite aux civils dinantais d'avoir porté les armes contre l'armée allemande ne repose sur rien et par conséquent ne justifie nullement les atrocités commises à Dinant par le barbare envahisseur.

M. van den Heuvel, dans sa magistrale brochure intitulée : *de la violation de la neutralité belge*, l'a admirablement dénoncé. "Celui-là est deux fois coupable

qui, après avoir violé les droits d'autrui, tente encore, avec le plus audacieux cynisme, de se justifier en imputant à sa victime des fautes qu'elle n'a jamais commises „.

Mais ce qui est plus odieux encore, c'est qu'après avoir constaté l'inutilité de ses efforts pour se justifier, l'Allemagne rejette sur ses ennemis les crimes dont elle s'était d'abord reconnue coupable, en essayant de les expliquer. En effet, dans son n° 4 (8 Jahrg.) la *Deutsche illustrierte Zeitung* de Berlin reproduit une photographie des ruines de Dinant (la rue Grande) avec ces mots en-dessous “ Wie die Franzosen selbst ihre eigenen Städte verwüsten „ et encore “ Ein bild französischer Zerstörung in der Stadt Dinant „. En voici la traduction littérale : “ Comment les Français eux-mêmes détruisent leurs propres villes „, ensuite “ Une vue des destructions françaises dans la ville de Dinant „.

C'était le 7 août 1914, dans la cour du *Schloss*, à Berlin. Le Kaiser allait prendre congé de sa garde impériale dont il avait confié le commandement au Kronprinz, lorsqu'il lui adressa les paroles que voici : “ Souvenez-vous que le peuple allemand est le peuple élu de Dieu. Comme empereur allemand, l'esprit de Dieu est descendu sur moi. Je suis son bouclier, son glaive et son incarnation „. Et depuis lors, les *Gott mit uns* ont été répandus à profusion par cet empereur dont “ la foi, disait naguère le baron Beyens, est vraiment trop *verbeuse*. Elle se répand insupportablement au dehors, elle abonde en discours, remplis d'invocations choquantes en la Providence, à une providence qui serait exclusivement allemande „.

Le genre humain entier proteste contre un pareil abus de la Divinité! Non,

le Dieu de *concorde* et de paix, de justice et d'amour, n'est pas avec ceux qui ont systématiquement détruit des villes et des villages. qui ont exercé leur vandalisme contre des monuments civils et religieux, qui ont ordonné et exécuté ces fusillades en masse de citoyens innocents, ces meurtres de prêtres, de femmes et d'enfants, ces mutilations, ces viols et ces pillages **et dès lors leur cause est jugée.**

LISTE OFFICIELLE

des civils fusillés à Dinant les 23 et 24 août 1914

par ordre de l'autorité militaire allemande

sans aucun jugement préalable.

N ^{os}	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	AGE
1	Absil	Joseph	Ouvrier de fabr.	Dinant	46
2	Adnet	Ferdinand	Cocher	»	48
3	Alardo	Martin		»	17
4	Alardo	Marie		»	18
5	Alardo	Isidore	Cultivateur	»	20
6	Alardo	Martin	Id.	»	53
7	Anciaux-Laverge	Robert	Agent de police	»	32
8	Anciaux-Laverge	Mélanie	Ménagère	»	38
9	Angot	Emile	Fileur	»	48
10	Ansotte	Hector	Etudiant	»	18
11	Arès	Armand	Menuisier	»	33
12	Arès	Emile	Domestique	»	66
13	Bailly	Félix	Employé	»	41
14	Balleux-Roulin	Germaine	Ménagère	Nette-Anserem ^{mme}	22

Nos	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	AGE
15	Balleux (*)	Félix		Neffe-Anserem ^{me}	18 mois
16	Banse	Gustave	Tisseur	Dinant	30
17	Baras	Auguste	Etudiant	Anseremme	15
18	Barré	Georges	Employé	Dinant	55
19	Barthelemy	Jean-Baptiste	Ouvrier de fabr.	»	23
20	Barthelemy-Depagne	Gustave	Id.	»	30
21	Barzin	Léopold	Pensionné	»	71
22	Bastin	Herman	Facteur	»	33
23	Batteux	Marie	Servante	»	40
24	Bauduin	Edouard	Employé	»	42
25	Baujot	Alfred	Carrier	Anseremme	46
26	Baussart	Dieudonné	Ménagère	Dinant	78
27	Beaujot	Marie		Anseremme	5
28	Beaujot	Marthe		»	13
29	Berqueman	Gustave		Dinant	30
30	Berthulot	Ernest	Tisseur	»	50
31	Bétemps	Maurice		Anseremme	19 mois
32	Bétemps-Poncelet	Henriette	Ménagère	»	54
33	Bétemps	Auguste	Jardinier	»	27
34	Biedlot	Jean	Magasinier	Dinant	40
35	Biedlot	Charles	Tisseur	»	76
36	Binamé	Alphonse	Carreleur	»	37
37	Blanchard	Henri	Tisseur	»	48
38	Bon	Célestin	Frère-Converts	»	74

(*) Les noms en grasse indiquent les enfants en-dessous de 15 ans.

Nos	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	AGE
39	Bony	Jean-Antoine	Religieux	Dinant	60
40	Bouchat	Théophile	Négociant	»	68
41	Bouche	Gustave	Cordonnier	»	53
42	Bouille	Amand	Maréchal	»	36
43	Bourdon	Joseph	Cafetier	»	56
44	Bourdon	Henri	Etudiant	»	17
45	Bourdon	Jeanne		»	13
46	Bourdon-Raes	Emma	Ménagère	»	50
47	Bourdon-Baes	Edmond	Greffier	»	62
48	Bourdon	Jeanne	Couturière	Anseremme	33
49	Bourdon-Bourguignon	Alexandre	Négociant	Dinant	74
50	Bourdon-Bourguignon	Célestine	Ménagère	»	70
51	Bourguet	Eugène †	Journalier	»	32
52	Bourguignon	Jean-Baptiste	Voiturier	»	29
53	Bourguignon-Bultot	Marie		»	39
54	Bourguignon	Edmond		»	16 mois
55	Bovy	Constant	Chauffeur	»	23
56	Bovy	Adèle	Ménagère	»	29
57	Bovy-Defays	Marie		»	54
58	Bovy	Marcel		»	4
59	Bradt	Julien	Cordonnier	»	33
60	Brihaye	Alfred	Garçon d'hôtel	»	25
61	Broutoux	Emmanuel	Employé	»	55
62	Bulnee	Martin	Tisseur	»	53

N ^{os}	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	AGE
63	Bulince	Louis	Ouvrier de fabr.	Dinant	51
64	Bulince	Alfred	Fileur	»	26
65	Bultot	Norbert		Neffe-Anserem ^{me}	9
66	Bultot	Norbert	Voiturier	»	35
67	Bultot	Joseph	Agriculteur	Dinant	29
68	Bultot	Laurent	Id.	»	34
69	Bultot	Jules	Id.	»	31
70	Bultot	Emile	Tisseur	»	39
71	Bultot	Alphouse	Employé	»	20
72	Bultot	Camille		Neffe-Anserem ^{me}	14
73	Bultot-Dufrenne	Irénée		»	37
74	Burniaux	Ernest		»	35
75	Calson	Alfred	Menuisier	Dinant	61
76	Capelle	Jean	Cultivateur	Lisogne	62
77	Capelle	Jos. Martin	Facteur	Dinant	44
78	Cartigny	Henri	Journalier	»	25
79	Cartigny	Hubert	Tisseur	»	53
80	Cartigny	Léon	Ouvrier de fabr.	»	28
81	Casaquy	Auguste	Ouvrier de fabr.	»	49
82	Cassart	Hyacinthe	Id.	»	43
83	Cassart	Alexis		»	17
84	Chabottier-Detinne	Augustine	Ménagère	»	61
85	Chabottier	Jean	Ouvrier de fabr.	»	38
86	Chabottier	Jules	Id.	»	18

N ^{os}	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	AGE
87	Chabottier	Louis	Ouvrier de fabr.	Bouvignes	16
88	Charlier	Jules	Journalier	Dinant	35
89	Charlier	Saturnin	Employé	Neffe-Anserem ^{me}	40
90	Charlier	Maurice		»	16
91	Charlier	Anna		»	15
92	Charlier	Georgette		»	9
93	Charlier	Théodule	Vitrier	Dinant	48
94	Charlier	Auguste	Journalier	»	36
95	Charlier	Henri	Tisseur	»	40
96	Charlot	Léon	Id.	»	25
97	Clette	Léopold	Garde	Dréhance	32
98	Collard-Burton	Euphrasie		Anseremme	75
99	Collard-Burton	Jean-Joseph		»	77
100	Collard	Noël-Emile	Cordonnier	Dinant	75
101	Collard	Florent	Plafonneur	»	39
102	Collard	Henri	Id.	»	37
103	Colle	Léon	Etudiant	»	16
104	Colle	Henri	Peintre	»	22
105	Colle	Camille	Cordonnier	»	47
106	Collignon	Louis	Journalier	»	38
107	Collignon	André	Tisseur	»	30
108	Collignon	Xavier	Id.	»	55
109	Collignon	Arthur		»	16
110	Collignon	Georges	Tisseur	»	16

N ^{os}	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	AGE
111	Collignon	Victor	Tisseur	Dinant	46
112	Conillard	Armand	Menuisier	»	34
113	Conillard	Noël-Auguste	Ebéniste	»	71
114	Conpienne-Massant	Henri	Ouvrier de fabr.	»	38
115	Conpienne	Joseph	Journalier	»	36
116	Conpienne	Emile	Brasseur	»	51
117	Conpienne	Em.-Nicolas	Cordonnier	»	54
118	Conpienne	Camille	Rentier	»	32
119	Conpienne	Guillaume	Id.	»	58
120	Corbiau	Paul	Id.	»	61
121	Corbisier	Frédéric	Appareilleur	»	17
122	Corbisier	Joseph	Gazier	»	42
123	Culot	Henri	Ouvrier de fabr.	»	48
124	Culot	Gustave		»	24
125	Culot	Florent	Entrepreneur	Lisogne	24
126	Culot	Joseph	Menuisier	Dinant	68
127	Culot	Edouard	Négociant	»	59
128	Croin	Lambert	Tisseur	»	46
129	Dachelet	Camille	Domestique	Thynes	20
130	Dachelet	Zéphirin	Id.	»	17
131	Dandoy	Gustave	Ouvrier brasseur	Dinant	44
132	Darville	Arthur	Employé	»	26
133	Dasty	Désiré-Joseph		Anseremme	76
134	Dauphin	Désiré		Dinant	35

Nos	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	AGE
135	Dauphin	Camille		Dinant	18
136	Dauphin	Léopold	Tisseur	»	49
137	Dauphin	Joséphine		»	20
138	Dauphin-Mouton	Justine	Journalière	Neffe-Anserem ^{me}	76
139	Dehez	Sylvain	Pensionné	Dinant	43
140	Dehu	Victorien		»	48
141	Delaet-Marlier	Flore	Négociante	»	58
142	Delaey	Camille	Tisseur	»	48
143	Delaey	Georges	Id.	»	16
144	Delaey	Arthur	Id.	»	20
145	Delaey	Emile	Id.	»	24
146	Delaey	Camille	Rattacheur	»	23
147	Delaey	Ferdinand	Contremaître	»	44
148	Dellot	Jules	Journalier	»	29
149	Deloge	Eugène		»	15
150	Deloge	Alphonse		»	58
151	Deloge	Edmond	Boucher	»	23
152	Delot	Charles	Journalier	»	32
153	Delvigne	Jules	Menuisier	Bouvignes	48
154	Demuyter	Constant	Magasinier	Dinant	60
155	Demotte	Modeste	Ouvrier de fabr.	»	45
156	Demotte	Elisée	Id.	»	41
157	Deskeuve	Jean	Cantonnier	Anseremme	39
158	Dessy	Jules	Magasinier	Dinant	38

Nos	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	AGE
159	Dewez	François	Forgeron	Lisogne	32
160	Diffrang	Emile	Tisseur	Dinant	49
161	Disy	Vital	Tisseur	»	48
162	Disy	Georges	Ouvrier de fabr.	»	34
163	Disy	Jacques	Journalier	»	55
164	Disy	Luc	Ouvrier de fabr.	»	35
165	Disy	Julien	Marbrier	»	68
166	Dobbeleer	Jules	Confiseur	»	36
167	Dôme	Adolphe	Professeur	»	48
168	Domine	Ernest	Cantonnier	Anseremme	51
169	Donnay	Léon	Peintre	Dinant	36
170	Donné	Camille	Tisseur	»	36
171	Dony	Adelin	Concierge	»	70
172	Dubois	Xavier	Colporteur	»	44
173	Dubois	Henri	Journalier	»	62
174	Duchêne	Emile	Carrier	»	49
175	Duchêne	Ernest	Tisseur	»	55
176	Dujeu	François	Journalier	»	39
177	Dupont	Léon		»	38
178	Dupont	(fils)		»	10
179	Dupont	(fils)		»	8
180	Dury	Emile	Cordonnier	»	49
181	Eliet	Arthur	Tisseur	Rouvignes	56
182	Eloy	Waldor	Instituteur	Lisogne	37

Nos	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	AGE
183	Englebert	Alexis	Journalier	Dinant	61
184	Englebert	Victor	Id.	»	60
185	Etienne	Auguste	Voiturier	»	23
186	Eugène	Emile	Domestique	Fosses	39
187	Even-Matagne	Clotilde	Ménagère	Neffe-Anserem ^{me}	71
188	Evrard	Jean-Baptiste		Dinant	38
189	Fabry	Albert	Menuisier	Anseremme	44
190	Falloy	Jacques	Négociant	Dinant	44
191	Fastrès	François	Maçon	»	68
192	Fauconnier	Auguste	Magasinier	»	39
193	Fauconnier	Théophile	Employé	»	44
194	Fauquet	Louis	Coiffeur	»	30
195	Fauquet	Théophile	Tisseur	Bouvignes	32
196	Fauquet	Antoine	Id.	»	22
197	Fécherolle	Heuri	Plombier	Dinant	40
198	Fécherolle	Marcel	Tisseur	»	17
199	Fécherolle	Henri	Id.	»	46
200	Fécherolle	Joseph	Id.	»	33
201	Féret	Alphonse	Cocher	»	38
202	Féret	Louis		»	16
203	Février	Georges	Tanneur	»	31
204	Février	Eugène	Magasinier	»	33
205	Fiévez-Baudart	Auguste	Peintre	»	59
206	Finfe	Julien	Ouvrier de fabr.	»	32

Nos	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	AGE
207	Finfe	Jean-Joseph	Journalier	Dinant	33
208	Finfe-Didion	Jean-Joseph	Carrier	»	60
209	Firmin	Alexis	Tailleur	»	69
210	Firmin	Léon	Id.	»	43
211	Firmin	Joseph		»	16
212	Firmin	Léon	Tailleur	»	18
213	Fissette	Camille	Négociant	»	50
214	Fivet			Anseremme	3 sem.
215	Fivet	Auguste	Comptable	Dinant	36
216	Florin-Leloup	Marie		Neffe-Anserem ^{me}	32
217	Flostroy	Emile	Boulangier	Dinant	31
218	Fondaire	Pauline		»	18
219	Fondaire	Marcel		»	15
220	Fondaire	Robert	Tisseur	»	15
221	Fonder	Jean-Raptiste	Architecte	»	31
222	Fonder	François	Négociant	»	62
223	Fontaine	Désiré	Cafetier	»	32
224	Gaudinne-Minet	Marie	Ménagère	»	45
225	Gaudinne	Alphonse	Maçon	»	47
226	Gaudinne	Florent		»	80
227	Gaudinne	René		»	18
228	Gaudinne	Jules	Tisseur	»	16
229	Gaudinne-Remacle	François	Menuisier	»	54
230	Gaudinne	Edouard	Id.	»	24

N ^{os}	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	AGE
231	Gélinne	Gustave	Carossier	Dinant	28
232	Gélinne	Georges	Ouvr. chem. de fer	»	27
233	Genette	Alfred	Tisseur	»	35
234	Genon-Fastrès	Odile	Ménagère	Anseremme	42
235	Genon	Gilda		»	18 mois
236	Genot	Félicien	Tourneur en fer	Dinant	64
237	Georges	Alfred	Tisseur	»	36
238	Georges	Amand	Employé	»	53
239	Georges	Joseph	Tisseur	»	44
240	Georges	Henri	Serrurier	»	68
241	Georges	Camille	Boulangier	»	36
242	Georges	Jean-Baptiste	Employé	»	28
243	Georges	Alexandre	Menuisier	»	36
244	Georges	Auguste	Tailleur	»	39
245	Georges	Adelin	Menuisier	»	34
246	Gérard-Bovy	Anna	Ouvrière de fabr.	»	23
247	Gérard	Joseph	Journalier	»	77
248	Geudvert	Albert		»	17
249	Gendvert	Emile	Cordonnier	»	54
250	Giaux	Victor	Menuisier	»	49
251	Gillain	Charles	Mécanicien	»	64
252	Gillain	Robert	Tisseur	»	14
253	Gillet	Jules	Marbrier	»	28
254	Goard	Auguste		Bouvignes	60

N ^{os}	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	AGE
255	Godin	Clément	Mouleur	Dinant	48
256	Godinne	Georges	Journalier	»	47
257	Goffaux	Pierre	Id.	Godinne	48
258	Goffaux	Marcel	Id.	»	48
259	Goffin	Eugène	Ouvrier brasseur	Dinant	47
260	Goffin	Eugène		»	45
261	Gonze	François	Magasinier	»	25
262	Gonze	Léopold	Cordonnier	»	65
263	Grandjean	Désiré		»	56
264	Grenier	Jean	Journalier	»	46
265	Grigniet	François	Employé	»	26
266	Guery-Patard	Epouse		Neffe-Anserem ^{me}	
267	Guery-Martique	Joseph	Employé	»	31
268	Guery-Martique	Rachel	Ménagère	»	20
269	Guillaume	Emile	Instituteur	Dinant	44
270	Guillaume-Mélot	Charles	Négociant	»	38
271	Guillaume-Bernard	Charles	Garde	»	41
272	Gustin	Marguerite	Couturière	Anseremme	20
273	Habran	Emile	Tonnelier	Dinant	31
274	Halloy	Gustave	Maçon	»	48
275	Hamblème	Hubert	Menuisier	»	45
276	Hansens	Alexis	Manœuvre	»	54
277	Hardy	Edouard	Tisseur	»	50
278	Hardy	Octave	Contremaître	»	39

Nos	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	AGE
279	Haustenne	Emile	Carrier	Dinant	30
280	Hautot	Joseph		»	34
281	Hautot	Emile		»	31
282	Héenne	René	Tisseur	»	21
283	Héenne-Meurice	Marceline	Ménagère	»	59
284	Hennuy	Gustave	Tisseur	»	36
285	Hennuy	Marcel	Id.	»	15
286	Hennuy	Alexis	Id.	»	43
287	Hennuy	Jules		»	18
288	Henrion	Alphonse	Tisseur	»	41
289	Henry	Désiré	Id.	»	27
290	Herman	Alphonse	Id.	»	48
291	Herman	Juliette		Neffe-Anserem ^m	
292	Herman	Joseph		Dinant	35
293	Hiernaux	Jules	Pâtissier	»	41
294	Himmer	Remy	Direct ^r de fabr. Vice Consul	»	65
295	Hopiard	Emile	Employé [d'Argentine]	»	29
296	Hottelet	Jean	Ouvrier de fabr.	»	36
297	Hottelet-Georges	Marie-Cather.	Ménagère	»	54
298	Houbion	Joseph	Ouvrier de fabr.	»	18
299	Houbion-Nauquette	Eugène	Propriétaire	»	76
300	Huberland	Camille	Gérant	»	28
301	Hubert	Octave	Agent de police	»	36
302	Hubin	Nicolas	Tourneur en bois	»	77